

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2020

---

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 383

présenté par

M. El Guerrab, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson,  
Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle,  
M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« trente »

le mot :

« douze ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La durée de trente mois, soit deux ans et demi paraît exorbitante en matière d'habilitation du  
Gouvernement à prendre des ordonnances.